

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

En 2000, le SYSEM est né de la volonté des collectivités du Sud-Est du Morbihan de se rassembler et de créer ensemble une structure capable de gérer et d'organiser les outils de traitement de déchets dans les différentes filières, d'assurer l'exploitation, la fermeture puis la gestion de la post-exploitation des installations de stockage et enfin de créer les outils de traitement dont le territoire avait besoin :

- un centre de tri de déchets recyclables.
- une installation pour le traitement des ordures ménagères résiduelles.



SOMMAIRE

Préambule / Sommaire	p. 2
Le mot du Président	p. 3
Répartition des compétences	p. 4
Les installations du syndicat	p. 6
Évolution de la production de déchets et bilan matière	p. 7
La filière des Ordures Ménagères Résiduelles	p. 8
La filière OMR	p. 10
Travaux d'optimisation et de modernisation de L'UVÉOR	p. 11
Chiffres détournement	p. 11
La filière des Recyclables	p. 12
Le Recyclage (les matières valorisées).....	p. 13
Fiche centre de tri.....	p. 14
Campagnes de communication	p. 15
La filière des végétaux	p.16
Les coûts du traitement des déchets en 2021	p. 18
Finances	p. 20
Lexique	p. 22

LE MOT DU PRÉSIDENT



La problématique du traitement des déchets est une question aigüe pour nos collectivités car nos concitoyens ignorent pour la grande majorité ce que deviennent leurs déchets. Bien souvent le débat se réduit à des questions économiques sur le financement des opérations par une taxe ou une redevance dite incitative. Il appartient donc aux élus de les alerter sur l'ensemble des défis qui s'annoncent et qui impacteront tant la collecte que le traitement et les inévitables conséquences financières qui en découleront.

Ces défis sont la résultante d'une forte actualité législative ces dernières années :

- L'extension des consignes de tri qui simplifiera la vie de nos habitants en leur permettant de mettre désormais tous les emballages en plastique dans le conteneur ou le sac de tri et ainsi de les recycler ;

- La collecte séparée des biodéchets (déchets alimentaires) à mettre en place d'ici 2025 ;
- L'évolution des normes du compost produit par notre UVÉOR (Unité de Valorisation Énergétique et Organique) qui va limiter plus drastiquement les éléments indésirables (plastiques, verre, métaux lourds, etc.) qui pourraient s'y trouver.
- La trajectoire de progression de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui vise à contraindre à un traitement plus vertueux mais qui alourdit grandement les coûts.

Le SYSEM est à votre disposition pour vous fournir des éléments plus complets pour échanger avec vos concitoyens sur ces sujets.

Soyez assurés que le bureau, le conseil syndical et les services du System sont totalement investis et motivés pour relever ces défis.



LES ÉLUS

Gérard THÉPAUD

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il est composé de 23 élus, représentant les 3 intercommunalités membres Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne. Le Bureau Syndical est composé du Président et de 6 Vices-Présidents.



Gérard THÉPAUD
Président du SYSEM



Bruno LE BORGNE
1^{er} Vice-président
délégué au transport et
traitement des ordures
ménagères résiduelles



François ARS
2^e Vice-président
délégué à la
communication



Michel GUERNEVE
3^e Vice-président
délégué aux filières
de valorisation des
déchets végétaux



Pascal GUIBLIN
4^e Vice-président
délégué
à la commande
publique



Alain LAYEC
5^e Vice-président
délégué
à l'Ecosite de la Lande
du Matz



Christian SEBILLE
6^e Vice-Président délégué
au transport, tri et
valorisation des déchets
ménagers recyclables



Pascal BARRET
Arradon
GOLFE du MORBIHAN



Christophe BROHAN
Sulniac
GOLFE du MORBIHAN



Laetitia DUMAS
Vannes
GOLFE du MORBIHAN



Thierry EVENO
St Avé
GOLFE du MORBIHAN



Régis FACCHINETTI
Séné
GOLFE du MORBIHAN



Samuel FERET
Arzal
arc sud
bretagne



Claude LEJALLE
Treffleau
GOLFE du MORBIHAN



Denis LERALLE
Marzan
arc sud
bretagne



Loïc LETRIONNAIRE
Plescop
GOLFE du MORBIHAN



Armelle MANCHEC
Vannes
GOLFE du MORBIHAN



Patrice LE PENHUIZIC
Lauzach
QUESTEMBERT
COMMUNAUTÉ



Alban MOQUET
Monterblanc
GOLFE du MORBIHAN



François MOUSSET
Le-Tour-du-Parc
GOLFE du MORBIHAN



Jean-Pierre RIVOAL
Tredion
GOLFE du MORBIHAN



Roland TABART
Arzon
GOLFE du MORBIHAN



Joël TRIBALLIER
Le Cours
QUESTEMBERT
COMMUNAUTÉ

LES FLUX ET LES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

DANS LE SUD-EST MORBIHAN

COLLECTE

GOLFE DU
MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

QUESTEMBERT
COMMUNAUTE

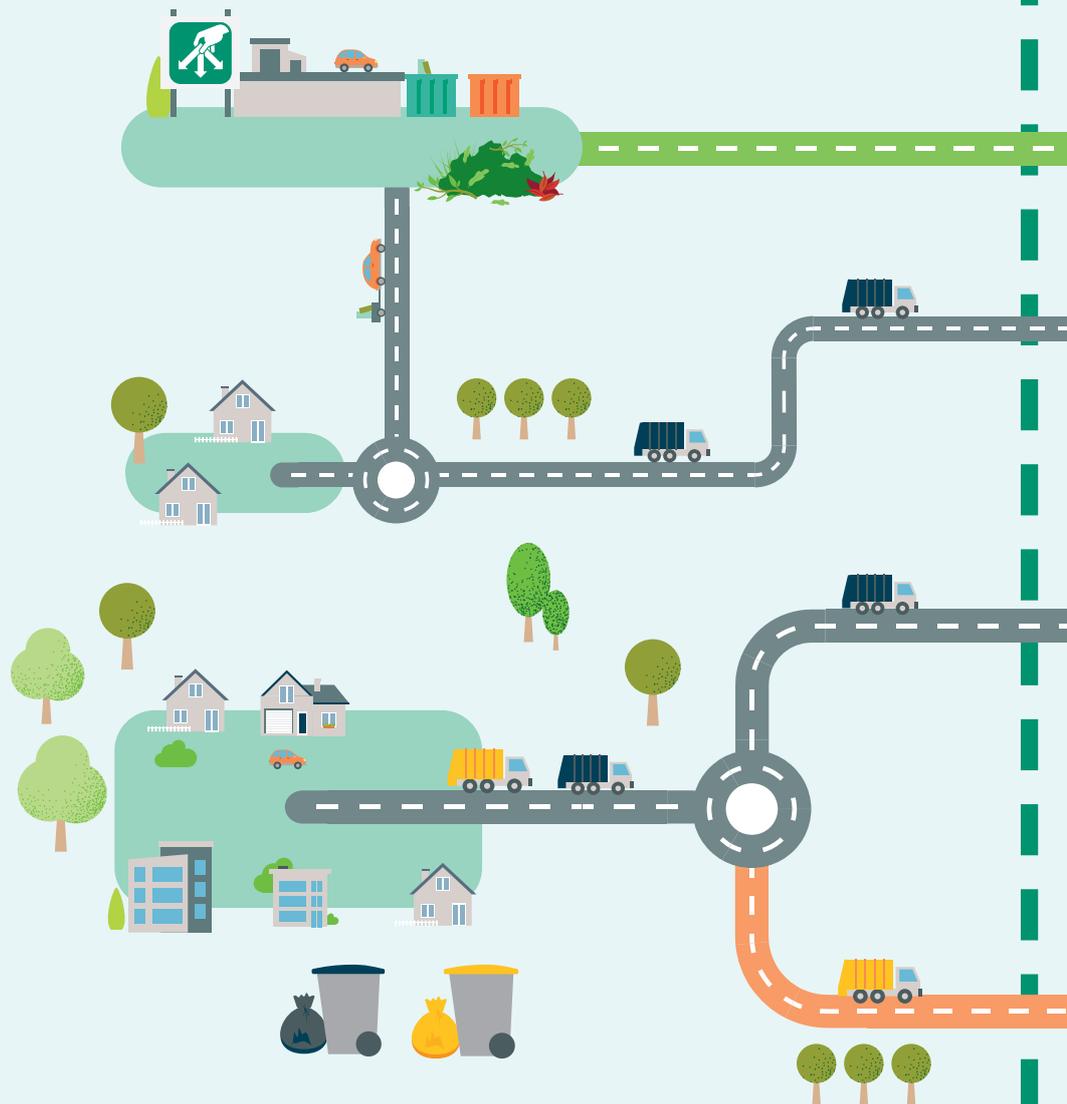
arc sud
bretagne
TERritoire d'ambition



59 COMMUNES



225 104
HABITANTS

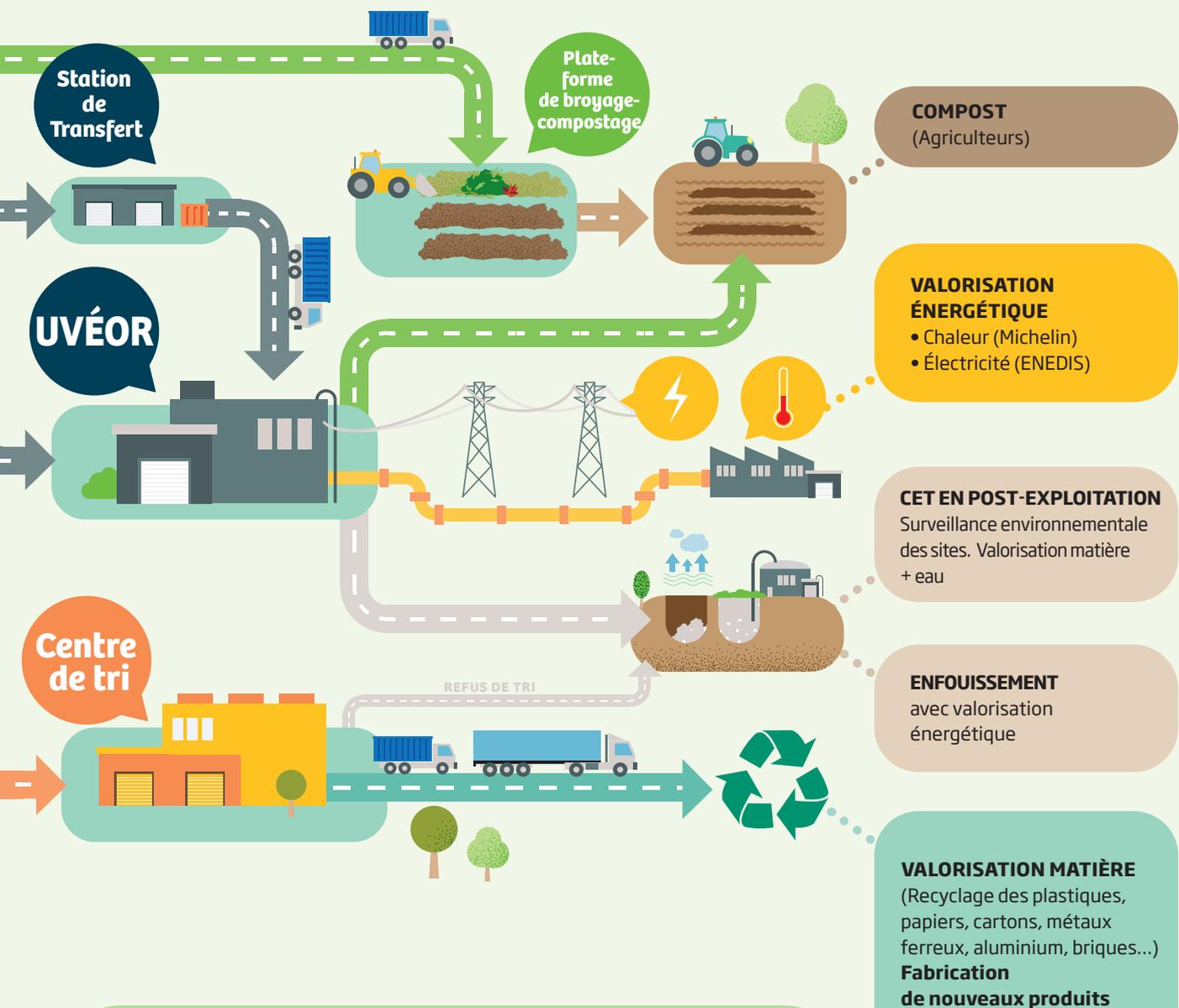


- ▶ Collecte des recyclables et des ordures ménagères résiduelles
- ▶ Exploitation des déchèteries
- ▶ Actions de prévention

TRAITEMENT

23 ÉLUS

10 AGENTS
TERRITORIAUX



- ▶ Tri des recyclables issus des collectes sélectives en vue de leur valorisation et de leur recyclage
- ▶ Transport, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles
- ▶ Valorisation des déchets végétaux

LES INSTALLATIONS

DU SYNDICAT



Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR)

Création : 2012
 Capacité nominale : 45 000 t
 Flux traités : Ordures ménagères résiduelles de 257 026 habitants



Centre de tri VENESYS

Création : 2010
 Capacité nominale : 15 000 t
 Flux traités : Papiers et emballages Recyclables des collectes sélectives de 381 508 habitants



Station de Transfert de Sarzeau

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes
 Création : 2006
 Flux traités : Omr de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Station de Transfert de Limerzel

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes
 Création : 2004
 Flux traités : Omr de Questembert Communauté

Plate-forme de broyage compostage

Création : 1995
 Modernisation en 2000
 Capacité nominale : Broyage : < 30 tonnes/jour
 Compostage : < 75 tonnes/jour
 Flux traités : Végétaux issus des déchèteries de 202 937 habitants



CET et ISDND en post-exploitation

Surveillance des sites et contrôles environnementaux
 > Burguennec à Theix
 > Bonnervo à Theix
 > La Lande du Matz à Sarzeau



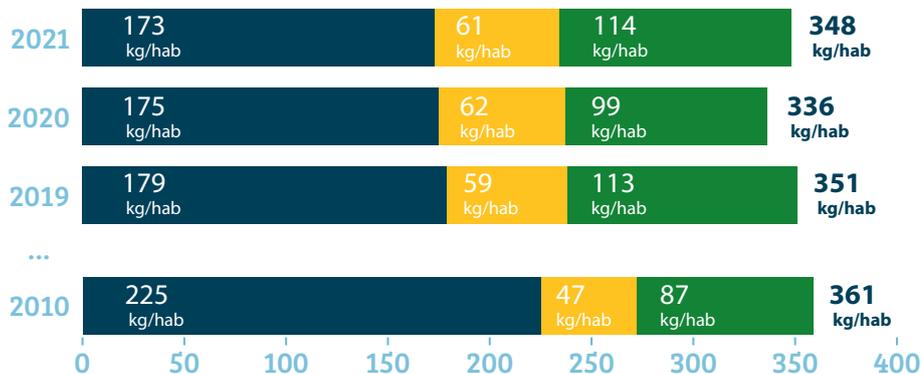
Nombre d'habitants exprimé en population DGF

LA PRODUCTION

ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

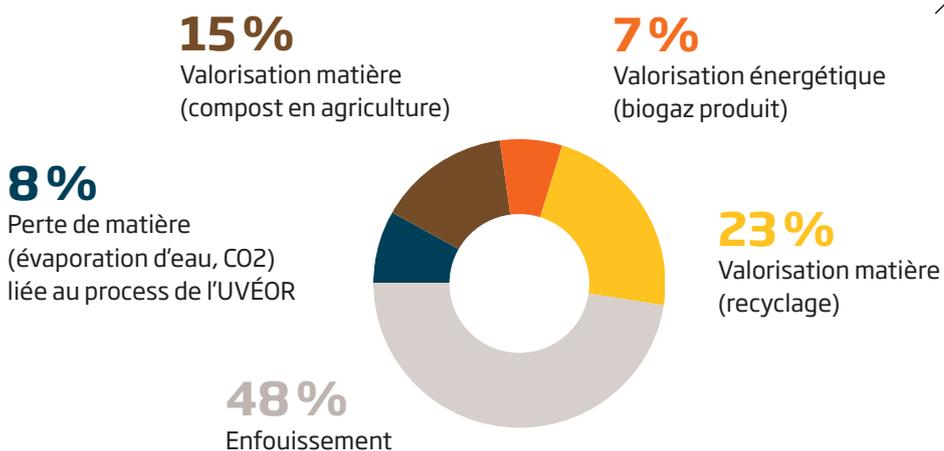


ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



Ratios exprimés en population DGF

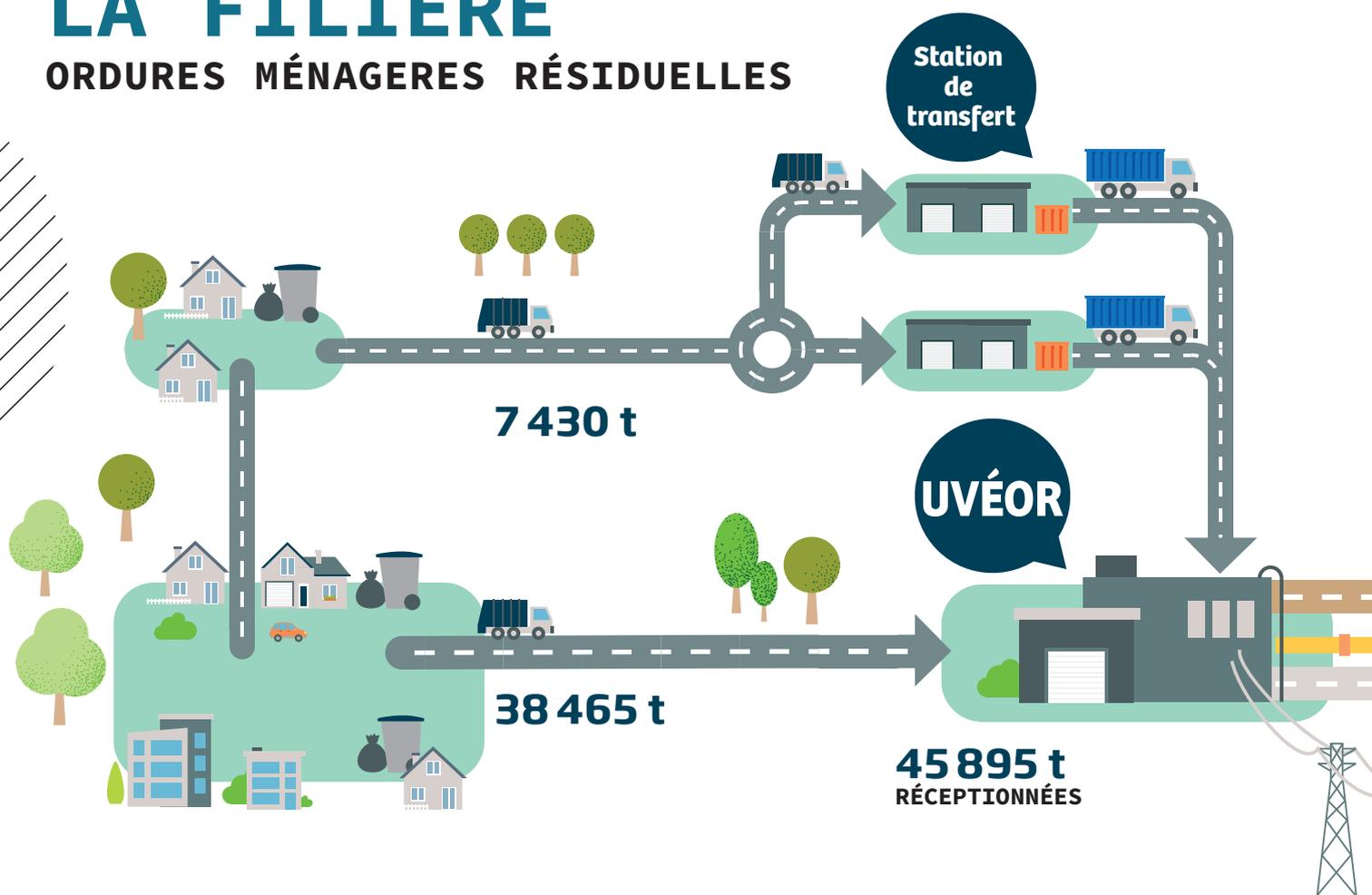
BILAN MATIÈRE DU TRAITEMENT DES OMR ET DES RECYCLABLES (EN TONNES)



Valorisation/Destination des OM	Recyclables	OMR	ENSEMBLE DES FLUX	
Valorisation matière (recyclage)	12 555 t	1 360 t	13 915 t	23%
Valorisation matière (compost en agriculture)		9 311 t	9 311 t	15%
Valorisation énergétique (biogaz produit)		4 015 t	4 015 t	7%
Enfouissement	3 319 t	26 300 t	29 619 t	48%
Perte de matière (évaporation d'eau, CO ₂)		4 910 t	4 910 t	8%
	15 874 t	45 895 t	61 769 t	100%

LA FILIÈRE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



CHIFFRES CLÉS

45 895 t

d'Ordures Ménagères Résiduelles traitées

Soit 202 kg/hab (population DGF)

179 kg/hab (population INSEE municipale)

Coût du traitement : **258,24€/t**

Coût du détournement : **182€/t**

Taux de refus : **54,5%**

4 015 t de biogaz

9 311 t de compost

1 360 t de valorisation matière
(ferraille, aluminium...)



UNE ACTION CIBLÉE SUR LE VERRE

« Tous les verres méritent d'être triés »

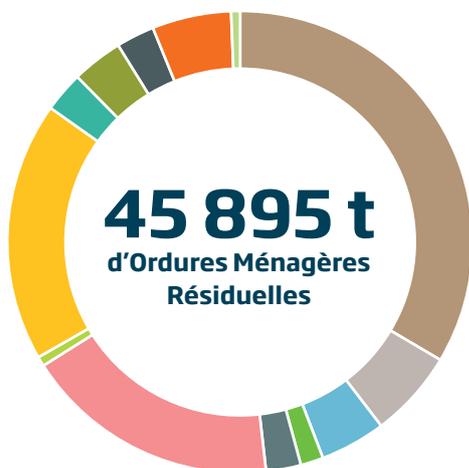
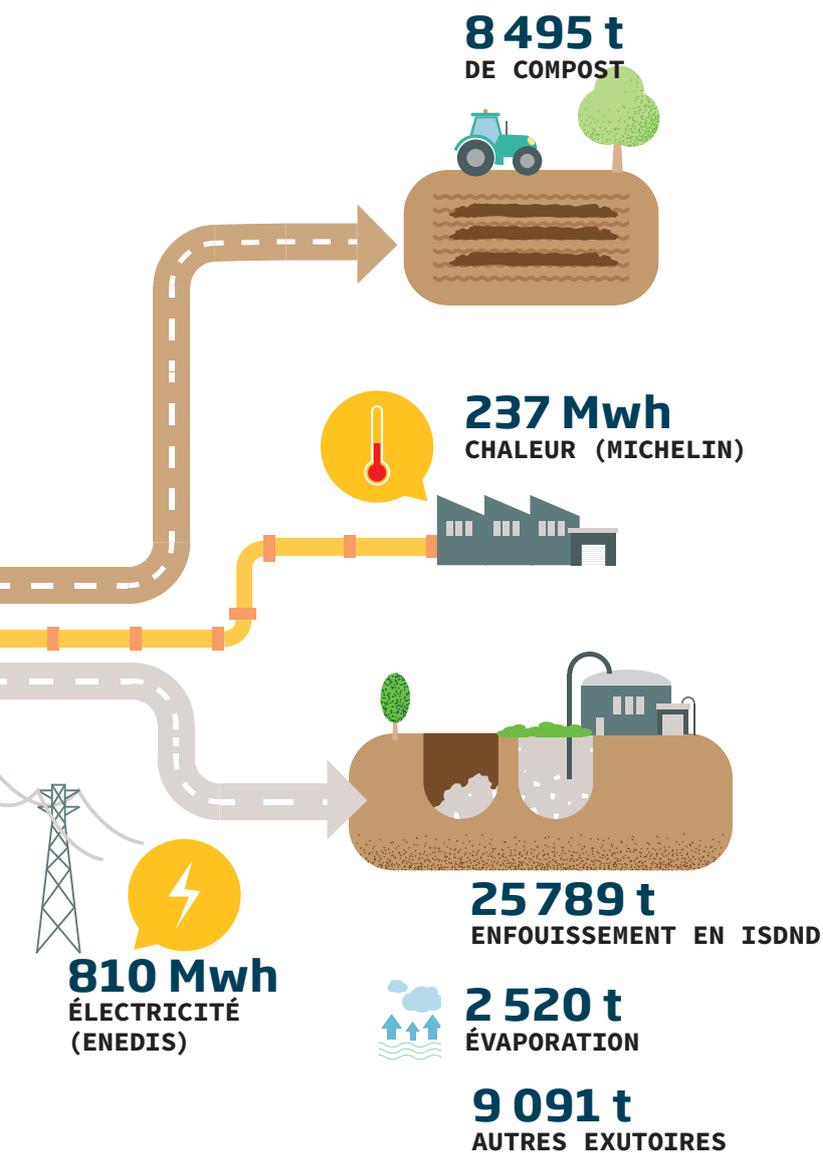
Le SYSEM a organisé 2 campagnes de communication multi-supports sur cette thématique. Visibles dans les abribus, les panneaux d'affichages, les réseaux sociaux, les sites web des communautés membres et partenaires.

L'objectif est de **sensibiliser et améliorer le captage du verre dans les bornes à verre et en déchèterie** plutôt que dans les installations de traitement où il est très dangereux pour les agents du centre de tri et nuit à la qualité des composts produits à l'UVÉOR.

TONNES DE VERRE CAPTÉES :

40 t au centre de tri

1 580 t à l'UVÉOR



LA COMPOSITION DE NOTRE POUCELLE

- 
DÉCHETS FERMENTESCIBLES 33%
 (légumes et fruits crus, épluchures, restes de repas...)
14 913 TONNES Soit 66 kg/hab.
- 
PAPIERS 6%
2 723 TONNES Soit 12 kg/hab.
- 
CARTONS 5%
2 034 TONNES Soit 9 kg/hab.
- 
COMPOSITES 2%
 (bouteille en carton tétrabrique)
704 TONNES Soit 3 kg/hab.
- 
TEXTILES 3%
1 078 TONNES Soit 5 kg/hab.
- 
TEXTILES SANITAIRES 18%
7 918 TONNES Soit 35 kg/hab.
- 
FLACONNAGES PLASTIQUES 1%
300 TONNES Soit 1 kg/hab.
- 
AUTRES PLASTIQUES 18%
8 079 TONNES Soit 36 kg/hab.
- 
COMBUSTIBLES NON CLASSÉS 3%
1 254 TONNES Soit 6 kg/hab.
- 
VERRE 4%
 (bouteilles, bocaux, pots)
1 580 TONNES Soit 7 kg/hab.
- 
METAUX 3%
 (papier et canettes en aluminium, boîtes de conserve...)
1 183 TONNES Soit 5 kg/hab.
- 
INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS 5%
 (litière minérale)
2 445 TONNES Soit 11 kg/hab.
- 
DÉCHETS SPECIAUX 1%
 (cartouches d'encre, médicaments...)
276 TONNES Soit 1 kg/hab.

Calculs basés sur la moyenne des caractérisations sur ordures ménagères résiduelles réalisées en Janvier et Août 2021.
Ratios calculés sur la population INSEE municipale.

LA FILIÈRE OMR

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVÉOR)



HISTORIQUE

2012 Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique Organique (UVÉOR) du SYSEM sur le site de l'Ecopôle VENESYS à Vannes. Il s'agit d'une unité de prétraitement mécano- biologique avec méthanisation et compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles (OMR), valorisation électrique et thermique du biogaz de méthanisation et production de compost normé.

2016 Amélioration de la ventilation du hall de réception OMR par la mise en place d'un système de désodorisation dédié par filtration aux charbons actifs en granulés.

2017 Reconstruction de l'atelier suite à un incendie intervenu en juin 2016. Si le bâtiment industriel a été reconstruit à l'identique, le process du hall affinage a, quant à lui, été totalement modernisé. Il a été pourvu d'une aspiration d'air ambiant directement dans les équipements et dirigé vers une installation dédiée de dépoussiérage par filtre à manche et de traitement sur charbon actif.

2020 Entrée en vigueur du Marché Public Global de Performances (MPGP) attribué à GEVAL. Les travaux de modernisation ont débuté en juin 2021.



CHIFFRES CLÉS 2021

6 500 t

de compost conforme
à la norme NFU 44 051

Production de

884 MWh

d'électricité,

=

consommation moyenne
annuelle en électricité
de 100 foyers

266 MWh

de chaleur valorisée dans l'usine
voisine Michelin

17

emplois ETP



FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant :
GEVAL

Marché à échéance :
30/06/2028

Capacité nominale :
45 000 t OMr/an

Flux entrants :
OMR

Flux sortants :
Compost, Ferrailles, Électricité,
Chaleur



TRAVAUX D'OPTIMISATION ET DE MODERNISATION DE L'UVÉOR

En mai 2020, le SYSEM a confié à GEVAL (groupe VEOLIA) un Marché Public Global de Performance (MPGP) ayant pour objet la conception, la réalisation de travaux d'optimisation du fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR), son exploitation et sa maintenance. Dans le cadre de ce renouvellement, **15,5 millions d'euros de travaux sont financés par le SYSEM.**

Les travaux ont débuté en juin 2021 et sont optimisés afin de ne pas dépasser 8,5 mois d'arrêt de l'usine, pour que l'UVÉOR fonctionne à l'été 2021 et 2022.

Chantier 2021-2022 de l'UVÉOR VENESYS

L'objectif est de pérenniser le site sur le long terme.

Pour cela, le SYSEM a construit un projet ambitieux dont voici les grands axes :

- Ancrer le site dans son environnement par la mise en œuvre de nouveaux équipements performants de traitement des odeurs ;
- Assurer la préservation des installations du SYSEM par la mise en œuvre d'une protection incendie du site ;
- Veiller à la santé et à la sécurité du personnel par la création d'un nouveau quai de réception entièrement couvert permettant de supprimer tout contact avec les déchets pour les apporteurs ;
- Fiabiliser et faire évoluer le process vers une méthanisation « propre » avec la production d'un compost conforme à la norme NFU 44-051 en entrée de digesteur.



Mai 2021 : Dépose partielle de la toiture du digesteur



Juin 2021 : Déconstruction du hall des presses



Juillet 2021 : Terrassement et mise en place des cuves de rétention des eaux d'extinction incendie (eaux sales)



Novembre 2021 : Démantèlement du process de tri des OMR



Décembre 2021 : Remplacement de 2 viroles du bioréacteur stabilisateur



Décembre 2021 : Préparation des rampes d'accès et de sortie du nouveau quai de vidage des véhicules apporteurs



CHIFFRES CLÉS DES DÉTOURNEMENTS

(pendant les travaux)

9 081 tonnes ont été traitées sur 9 sites de traitement.

82% des Ordures Ménagères Résiduelles ont été traitées en UVÉOR et UVO

10% en ISDND

7% en UVE

1% en UIOM

Coût moyen : **182 €/t**

SURVEILLANCE ODEURS

Le SYSEM organise des tournées hebdomadaires de surveillance des odeurs autour de l'Ecopôle VENESYS par ODOURNET, un cabinet spécialisé.

En 2021, 77 tournées ont été réalisées, soit 1 078 observations au total.

- 286 observations odorantes
- 147 observations odorantes sur 286 sont liées à l'UVÉOR
- 27% des observations réalisées sont odorantes (UVÉOR + autres sites de la zone Industrielle)

Sur ces observations odorantes, 51% concernaient l'UVÉOR. Sur le total des observations de l'année 2021, l'UVÉOR représente 14%.

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES



CHIFFRES CLÉS

15 558 t

de matières recyclables reçues

Soit 41 kg/hab (population DGF)

48 kg/hab (population INSEE municipale)

Chaque semaine
le centre de tri trie
l'équivalent d'une
piscine olympique
de recyclables !

Taux de valorisation
matière : **86 %**

Matières recyclées
en France **96,1%**
en Europe **3,9%**

Chaque jour,
le centre de tri
VENESYS expédie
3 semi-remorques
de matières triées
vers les usines
de recyclage



EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES

depuis le centre de tri VENESYS, en 2021

	Acier.....	
	Aluminium.....	
	Emballages liquides alimentaires (ELA).....	
	Cartonnette (EMR).....	
	Cartons.....	
	Journaux revues Magazines (JRM).....	
	Papiers en mélange (GDM).....	
	Bouteilles et flacons en plastiques.....	
	Sacs de tri en plastiques.....	





LES MATIÈRES TRIÉES AU CENTRE DE TRI VENESYS

 **ACIER 5%**
778 TONNES 2,4 kg/hab

 **ALU 0,4%**
65 TONNES 0,2 kg/hab

 **EMR 20%**
3 162 TONNES 9,8 kg/hab

 **JOURNAUX/MAGAZINES 23%**
3 685 TONNES 11,4 kg/hab

 **PAPIERS EN MELANGE 9%**
1 413 TONNES 4,4 kg/hab

 **BRIQUES ALIMENTAIRES 2%**
328 TONNES 1,0 kg/hab

 **BOUTELLES
ET FLACON PLASTIQUES 13%**
2 099 TONNES 6,5 kg/hab

 **SACS JAUNES 1%**
93 TONNES 0,3 kg/hab

 **CARTONS DÉCHÈTERIE 5%**
850 TONNES 2,6 kg/hab



12 555 t

- Valorisation matière
- Usine de recyclage
- Fabrication de nouveaux produits

REFUS
2 555 t



 **REFUS DE TRI - VALORISÉ 1%**
82 TONNES 0,3 kg/hab

 **PAPIERS EN MÉLANGE
NON VALORISABLE 4%**
608 TONNES 1,9kg/hab

 **REFUS DE TRI 17%**
2 711 TONNES 8,4kg/hab

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES

FICHE D'IDENTITÉ DU CENTRE DE TRI VENESYS

HISTORIQUE

2010 Mise en service du Centre de Tri du SYSEM sur le site de l'Ecopôle VENESYS à Vannes.

2018 Nouveau marché d'exploitation du centre de tri VENESYS attribué à SUEZ pour une durée de 36 mois, renouvelable 2 fois 6 mois soit jusqu'à fin 2022.

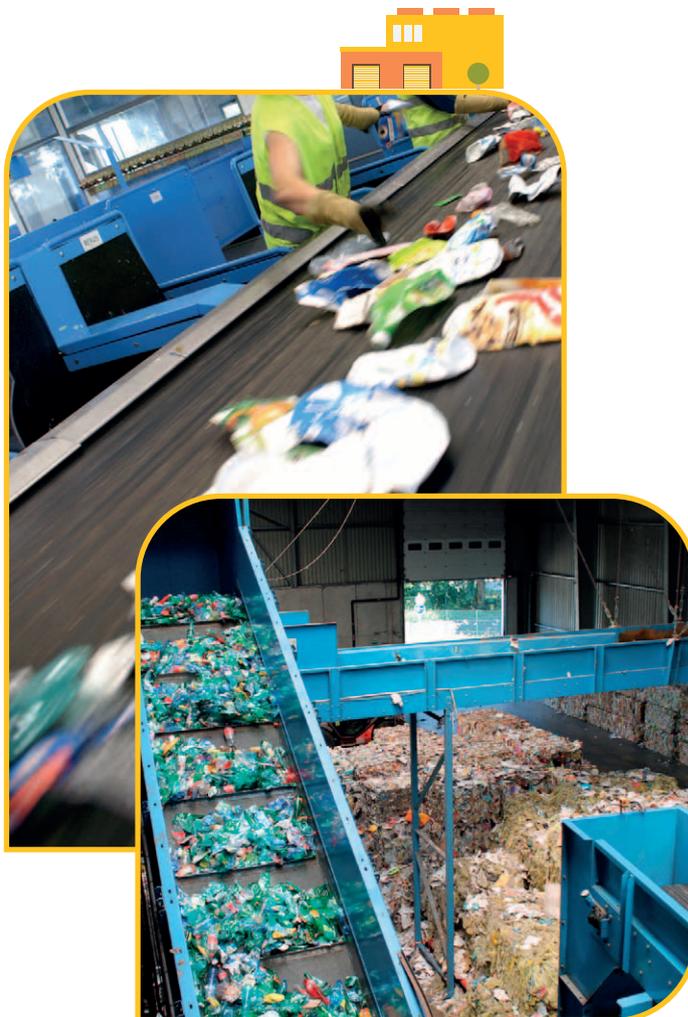
2018 Signature de deux conventions de coopération territoriales avec AQTA-SYSEM et CCBI-SYSEM. Il s'agit de la convention de partenariat sur l'utilisation du centre de tri de déchets recyclables VENESYS pour 2 collectivités extérieures au SYSEM : la Communauté de communes de Belle-Ile-en Mer (CCBI) et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). La convention permet ainsi aux 5 EPCI d'utiliser le centre de tri VENESYS du SYSEM dans les mêmes conditions.

Dans le cadre de deux coopérations territoriales, le SYSEM, depuis mi-2018, sert aux communautés de Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et de Belle-Île en Mer une prestation de tri et conditionnement des déchets recyclables issus de leurs collectes sélectives.

En provenance d'AQTA, ce sont près de 12 000 tonnes qui ont été triées par le centre de tri VENESYS à raison d'environ 3 000 t/an.

En provenance de Belle-Île en Mer, ce sont près de 800 tonnes qui ont été triées par le centre de tri VENESYS à raison d'environ 200 t/an.

Pour le service de cette prestation, les deux communautés paient une redevance au SYSEM.



CHIFFRES CLÉS 2021

10

flux de matières valorisées

Tri de **1500 t**

de PET, ce qui correspond à **50 000** bouteilles d'eau de 1,5 l.

11 000 t

de produits envoyés vers les filières de recyclage

27

emplois ETP

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant :

SUEZ RV

Marché à échéance :

30/06/2022

Capacité nominale :

15 000 t OMr/an

Flux entrants :

75% Flux MULTI-MATERIAUX (avec papier)

25% Flux EMBALLAGE seul

Flux sortants :

Papiers, cartons, briques alimentaires, plastiques rigides et souples, métaux ferreux et non-ferreux, refus.

CAMPAGNES DE COMMUNICATION ET VISITES DU CENTRE DE TRI

CAMPAGNE SUR LES MASQUES JETABLES

La collecte sélective connaît depuis la crise sanitaire liée au COVID, un taux de masques jetables présents dans les recyclables en augmentation.

Aussi, en 2021, 2 campagnes de communication multi-supports sur le geste de tri des MASQUES JETABLES ont été diffusées. Ces campagnes s'articulent autour de visuels selon les modalités de collecte (Bacs et SACS jaunes), 1 message audio diffusé sur les radios locales, des articles web, journaux, magazines et réseaux sociaux.



LES VISITES DU CENTRE DE TRI VENESYS

En raison du contexte sanitaire lié au COVID, le SYSEM a adapté les modalités d'accueil des visiteurs et a proposé une nouvelle organisation des visites pour les scolaires et le grand public afin de garantir la sécurité de tous.



Ainsi, 2 205 scolaires du territoire du SYSEM et d'AQTA (primaires, collégiens et étudiants) ont pu découvrir le fonctionnement du centre de tri, le rôle des agents, les différents tris automatisés et les expéditions de matières triées. En salle d'animation pédagogique, ils ont abordé le recyclage des matières et testé leurs connaissances avec des jeux et des quiz.

150 visiteurs grand public ont été accueillis lors des visites mensuelles du centre de tri et à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre 2021.

En 2021, **le centre de tri VENESYS a accueilli 2 355 visiteurs.**



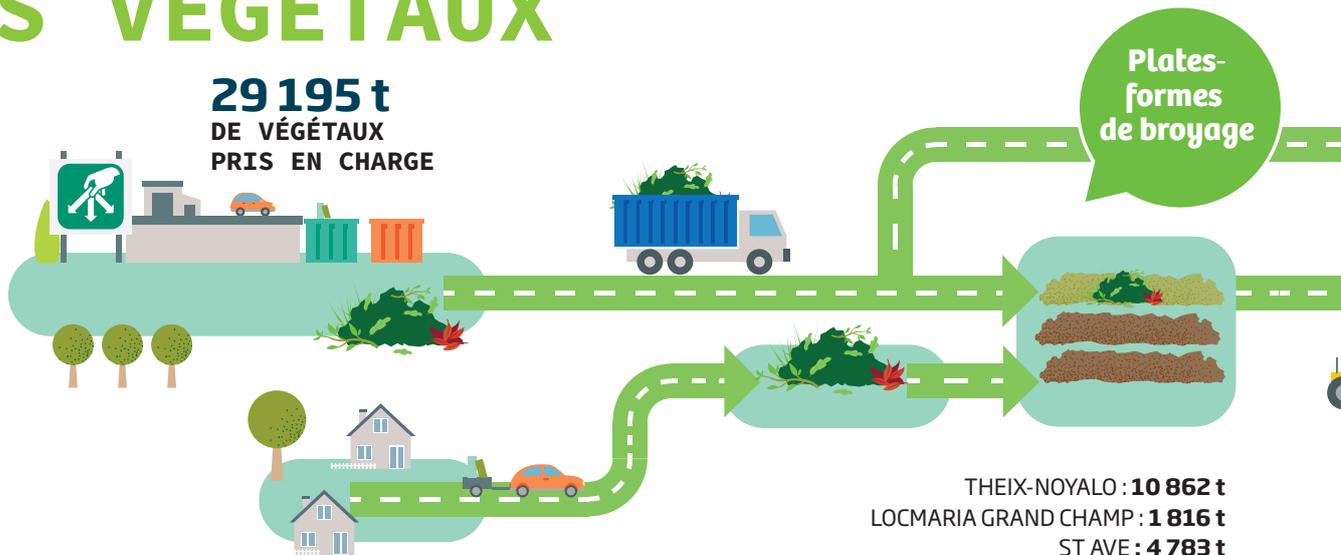
STOP PUB

44 446 foyers ont apposé un autocollant Stop Pub sur leur boîte aux lettres, soit **38,65% des foyers.**

Ainsi, ils évitent environ **35 à 40 kg** d'imprimés publicitaires non sollicités.

Cela représente une économie de **1 625 tonnes de papier.**

LA FILIÈRE DES VÉGÉTAUX



THEIX-NOYALO : **10 862 t**
 LOCMARIA GRAND CHAMP : **1 816 t**
 ST AVE : **4 783 t**
 DAMGAN : **1 781 t**
 MUZILLAC : **3 227 t**
 ÉCOSITE SARZEAU : **6 726 t**

CHIFFRES CLÉS 2021

29 195 t

de végétaux traités

Soit 129 kg/hab (population DGF)

114 kg/hab (population INSEE municipale)

10 000 t

de compost valorisées
en agriculture

60

campagnes
de broyage

ZOOM sur GMVA

2 085

caissons de déchèteries

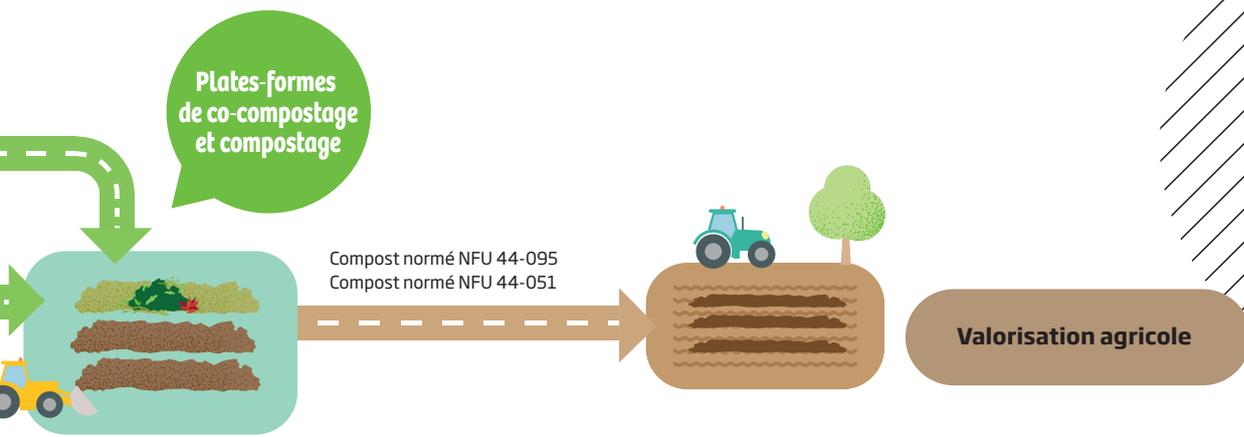
62 550 m³

de végétaux

849

camions FMA
(Fond Mouvant Aériolique)
pour le transport
de broyats





- 8 % vers NAIZIN
- 12 % vers LOCMINE
- 17 % vers ST JEAN BREVELAY
- 22 % vers MONTERBLANC
- 40 % vers L'ÉCOSITE DE SARZEAU



LES OUTILS DE TRAITEMENT DU SYSEM :

- 1 Plateforme de broyage de Theix-Noyal :**
 - Superficie = env. 2 500 m²
 - Située dans le prolongement de la déchèterie de « Bonnervo »
- 2 Plateforme de broyage de Locmaria Grand-Champ :**
 - Superficie = env. 1 500 m²
 - Située dans le prolongement de la déchèterie du Pont du Loc'h
- 3 Plateforme de broyage de Saint-Avé**
 - Superficie = env. 2 000 m²
 - Située dans le prolongement de la déchèterie de Kermelin
- 4 Plateforme de broyage de Sarzeau**
- 5 Plateforme de DAMGAN**
- 6 Plateforme de MUZILLAC**
 - Superficie = env. 10 000 m²
 - Située dans le prolongement de la déchèterie de Kerponer

LES SITES DE VALORISATION :

- FILÈRE CO-COMPOSTAGE :**
- 7 JEGOUSSE VALORISATION à Monterblanc**
 - 8 SEM LIGER à Locminé**
 - 9 VALBE à Saint-Jean Brévelay**
 - 10 SARL ARVOR COMPOST à Naizin**
- FILÈRE COMPOSTAGE :**
- 4 Plateforme de SARZEAU**



FICHE D'IDENTITÉ

MARCHÉ « ZONE NORD »

Titulaire :
 COVED
 Marché à échéance :
 31/12/2022
Quantité annuelle :
 23 000 t/an

MARCHÉ « ZONE SUD »

Titulaire :
 SUEZ RV
 Marché à échéance :
 30/06/2026
Quantité annuelle :
 12 000 t/an



LES COÛTS

DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2021

LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2021



COÛT AIDÉ* par tonne

246,43 € / t

234,33 € / t

21,73 € / t

COÛT AIDÉ* par habitant

49,43 € / hab.

12,43 € / hab.

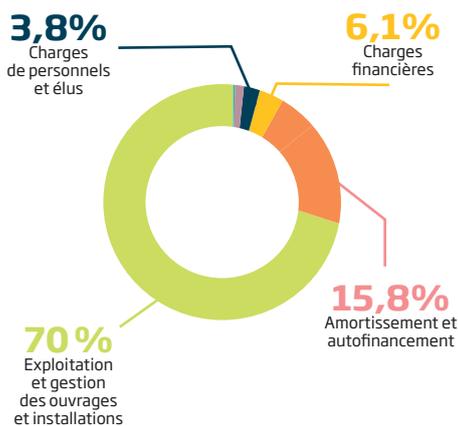
3,10 € / hab.

Ratios calculés sur la population INSEE municipale



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(ensemble des dépenses et des recettes engagées pour 2021)

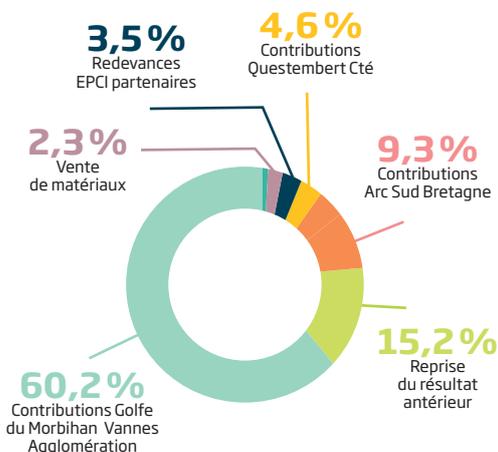


Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation et gestion des ouvrages et installations	11 792 259 €	70,0%
Amortissement et autofinancement	2 665 564 €	15,8%
Charges financières	1 023 284 €	6,1%
Charges de personnels et élus	647 044 €	3,8%
Gestion de la structure	239 554 €	1,4%
Versements aux EPCI	420 764 €	2,5%
Charges exceptionnelles	61 201 €	0,4%
Total	16 849 669 €	

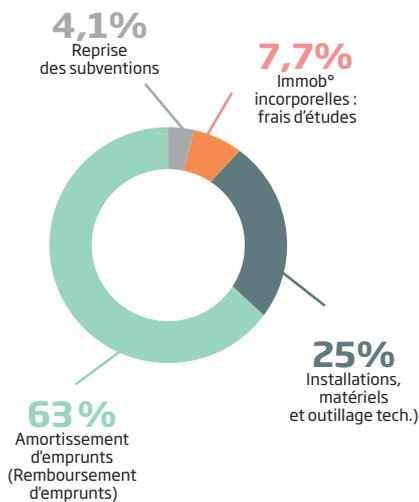
Recettes de fonctionnement

RECETTE	Montant	%
Contributions Arc Sud Bretagne	1 660 587 €	9,3%
Contributions Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	10 711 727 €	60,2%
Contributions Questembert Cté	813 209 €	4,6%
Redevances EPCI partenaires	620 641 €	3,5%
Vente de matériaux	403 843 €	2,3%
Vente d'énergie	155 822 €	0,9%
Autres produits d'exploitation / except.	168 119 €	0,9%
Reprise du résultat antérieur	2 709 063 €	15,2%
Reprises de subventions	550 693 €	3,1%
Total	17 793 704 €	



* Coût aidé : coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie, versement d'aides financières par les éco-organismes.

**BUDGET
D'INVESTISSEMENT
RÉALISÉ EN 2021**

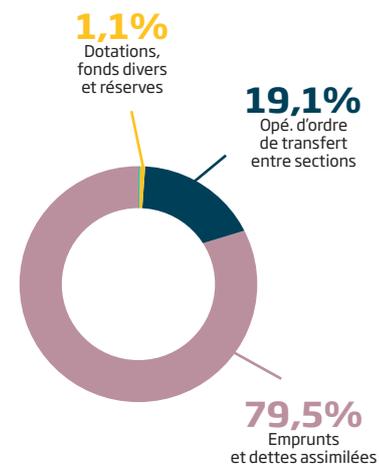


**Compte administratif 2021
Dépenses d'investissement par chapitre-compte**

DÉPENSES* par chapitre-compte	Montant	%
Chap. 20 - cpte 2031 immobilisations incorporelles : frais d'études	1 033 495 €	7,7%
Chap. 21 - cpte 2111 immobilisations corporelles : terrains nus	- €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2152 Installations de voirie	- €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 124 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	6 277 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2184 Mobilier	5 706 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2188 Autres immobilisations corporelles	4 831 €	0,0%
Chap. 23 - cpte 2313 immobilisations en cours : Construction	- €	0,0%
Chap. 23 - cpte 2315 immobilisations en cours : Installations, matériels et outillage tech.	3 358 155 €	25,0%
Chap. 23 - cpte 232 immobilisations incorporelles en cours	- €	0,0%
Chap. 23 - cpte 238 Immos en cours : Avances et acomptes versés sur commandes immobilisations corporelles	- €	0,0%
Ch. 020 - Dépenses imprévues (*)	- €	0,0%
Ch. 16 - Amortissement d'emprunts (Remboursement d'emprunts)	8 459 386 €	63,0%
Ch. 040 - Reprise des subventions	550 693 €	4,1%
(* yc RàR)	13 422 666 €	100,0%

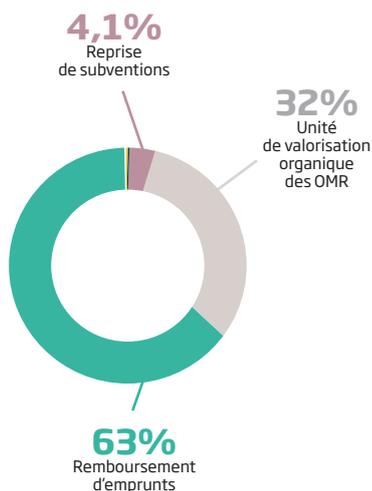
**Compte administratif 2021
Recettes d'investissement par chapitre-compte**

RECETTES* par chapitre	Montant	%
Ch. 13 - Subventions d'investissement	- €	0,0%
Ch. 16 - Emprunts et dettes assimilées	11 079 600 €	79,5%
Ch. 10 - Dotations, fonds divers et réserves (y compris autofinancement)	147 782 €	1,1%
Ch. 024 - Produits de cessions d'immobilisations (775)	- €	0,0%
Ch. 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections (=DF 042) (y compris amortissements)	2 664 607 €	19,1%
Ch. 021 - Virement de la section de fonctionnement (023)	- €	0,0%
Ch. 041 - Opérations patrimoniales	40 098 €	0,3%
	13 932 087 €	



**Compte administratif 2021
Dépenses d'investissement par activité**

DÉPENSES* PAR SITE	Montant	%
Unité de valorisation organique des OMR	4 320 498 €	32,2%
Centre de tri des déchets recyclables	- €	0,0%
Ecosite de la Lande du Matz	15 088 €	0,1%
Réhabilitation CET Lande du Matz	36 974 €	0,3%
Autres sites périphériques	4 124 €	0,0%
Siège	11 982 €	0,1%
Communication	23 921 €	0,2%
Remboursement d'emprunts	8 459 386 €	63,0%
Reprise de subventions	550 693 €	4,1%
Dépenses imprévues	- €	0,0%
	13 422 666 €	



FINANCES

Dépenses / prestations rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

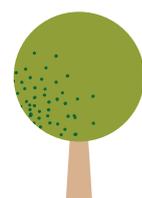
Entreprise	Nature des prestations	Dépenses 2021 HT
Ets THEAUD/MEVENNAISE DE TRANSPORT/THEAUD VEGETAUX	Gestion de l'Ecosite de la Lande du Matz (Sarzeau), valorisation des déchets verts, transfert et transport des Ordures Ménagères, suivi post-exploitation de CET.	196 630,67 €
COVED	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Epine (Limerzel) et le Pont du Loc'h (Locmaria-Grand-Champ)	37 244,87 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE	Valorisation des déchets végétaux : broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plates-formes de Bonnervo (Theix-Noyal) et du Pont du Loc'h (Locmaria-Grand-Champ)	384 311,83 €
GEVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation VENESYS UVÉOR	3 767 715,93 €
SUEZ RV OUEST, Transports MALHERBE & ECOSITE CROIX IRTELLE	Transport et traitement des refus de l'UVÉOR (non organiques)	2 755 525,71 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets recyclables (Vannes)	2 543 160,08 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs & mise à disposition du logiciel de gestion des données	24 368,50 €
LDA 56	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	5 035,93 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	73 824,89 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	312 331,30 €
SUEZ RV OUEST / MALHERBE / JUIN	Transport et traitement OMR détournées pendant travaux UVÉOR	858 339,17 €
ECOSITE CROIX IRTELLE / SECHE	Transport et traitement OMR détournées pendant travaux UVÉOR	452 668,14 €
MALHERBE	Transport OMR de l'UVÉOR vers sites traitement extérieurs	40 381,94 €

Dépenses / prestations rémunérées sur conventions de coopération

Entreprise	Nature des prestations	Dépenses 2021 HT
AQTA (UIOM Plouharnel)	Traitement OMR de l'UVÉOR vers des sites de traitement extérieurs	36 625,47 €
PORNIC SUD ESTUAIRE (l'UVÉOR Chaumes en Retz)	Traitement OMR de l'UVÉOR vers des sites de traitement extérieurs	125 613,51 €
SIDEPAQ (UVE Briec)	Traitement OMR de l'UVÉOR vers des sites de traitement extérieurs	69 707,40 €
SIRCOB (UVE Carhaix)	Traitement OMR de l'UVÉOR vers des sites de traitement extérieurs	41 031,16 €
SMITRED VALORYS (UVE Pluzunet)	Traitement OMR de l'UVÉOR vers des sites de traitement extérieurs	0,00 €

Indemnités aux collectivités membres au titre des conventions de mise à disposition de moyens

Entreprise	Nature des prestations	Dépenses 2021 HT
ASB	Reversement recettes de valorisation papier	35 059,70 €
GMVA	Reversement recettes de valorisation papier	277 989,31 €
QUESTEMBERT Cté	Reversement recettes de valorisation papier	32 355,36 €
AQTA	Reversement recettes de valorisation papier	5 207,27 €
BELLE ILE Cté	Reversement recettes de valorisation papier	295,90 €
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	Gestion et entretien de la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	6 496,15 €

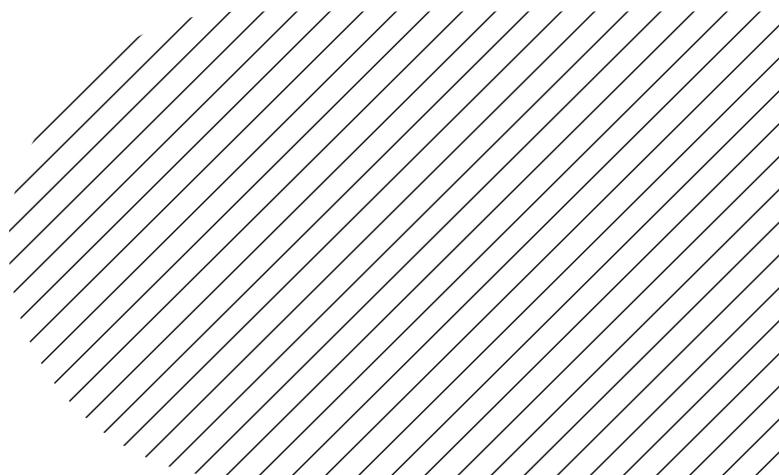


Recettes/vente de matériaux/reversées aux collectivités membres ou déduites des contributions

Entreprise	Nature des prestations	Recettes 2021 HT
CELLULOSES DE LA LOIRE	Reprise des journaux-magazines collectés par Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne	273 381,60 €
SUEZ RV OUEST	Reprise du "gros de magasin" triés depuis le centre de tri VENESYS (Vannes)	128 647,89 €
THEAUD / SUEZ RV OUEST	Rétrocession de la recette des apports de déchets verts des professionnels sur l'écosite de la Lande du Matz	43 515,90 €
GMVA	Remboursement transit cartons Lande du Matz Sarzeau	772,26 €
Cté Cnes BELLE ILE EN MER	Redevance pour le tri des recyclables	44 011,25 €
AQTA	Redevance pour le tri des recyclables	576 626,40 €

Investissement/dépenses

Entreprise	Nature des prestations	Montant Marché HT	Dépenses 2021 HT (prix révisé)
APAVE	Mission coordination SPS travaux optimisation UVÉOR	9 150 €	5 417,06 €
BAER	MOE modulaire Sarzeau	7 177 €	3 444,39 €
GEVAL	MPGP - Situations de travaux	15 122 613 €	5 468 917,67 €
QUALICONSULT	Mission CT travaux optimisation UVÉOR	23 520 €	6 161,13 €
RAMBOLL	Réalisation schéma conceptuel & étude d'impact rejets milieu récepteur site de la Lande du Matz Sarzeau	12 870 €	11 220,00 €
SAGE	AMO suivi de l'exécution du MPPG de l'UVÉOR	57 975 €	25 297,21 €
SAGE	Diagnostic & préconisations MEC écosite Lande du Matz Sarzeau	43 550 €	12 475,00 €



LEXIQUE



TYPES DE DÉCHETS

DA - Déchets Assimilés aux déchets ménagers

Les déchets dits « assimilés » regroupent les déchets des activités économiques qui, eu égard à leur caractéristiques et aux quantités produites, sont collectés avec les déchets des ménages sans contraintes ou conditions particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire par des filières spécifiques, conformément à la Loi.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessitent un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). ex : écrans, tablettes, grilles-pains...

Déchets recyclables :

Déchets dont il est possible de réutiliser les matières qui les composent pour fabriquer de nouveaux objets.

Déchets encombrants des ménages

Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Cette appellation désigne les briques alimentaires. Communément appelé brique alimentaire (ou Tétra), ce type d'emballage recyclable est destiné à contenir des liquides alimentaires (briques pour jus de fruits, laits, soupes...). Il est fabriqué à partir de 3 matériaux différents : 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium. Cet emballage léger et pratique assure la conservation parfaite de tout ce qu'il contient en assurant une excellente protection contre l'air et la lumière.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Aussi appelés cartonnettes, ces emballages sont composés de papier ou de carton et sont recyclables. On y trouve notamment des boîtes en carton plat ou ondulé, des étuis, des sacs et sachets en papier...

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée, par exemple les déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons, etc.

GM : Gros de magasin

Cela représente la catégorie de papier de mauvaise qualité contenant des papiers déchirés, mélangés, de couleur.

LIXIVIAT

Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau dans une installation de stockage de déchets.

JRM : Journaux Revues Magazines

Cela représente la catégorie de papiers la plus noble, le beau papier.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

Le service public de prévention et de gestion des déchets prend en charge principalement les déchets des ménages. Il prend également en charge des déchets produits par les petits commerces, les restaurants et hôtels, les campings et les petites et moyennes entreprises. Ces déchets, lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sont appelés « déchets assimilés » [sous-entendu « aux ordures ménagères »] ; les professionnels utilisateurs du service public sont astreints aux mêmes règles et consignes que les ménages, notamment celles de présenter leur déchets dans des contenants semblables à ceux utilisés par les ménages et celles de trier leurs déchets comme le font les ménages.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Facilement identifiable, ce plastique est assez souple et présente la surface brillante. Le plus souvent, il est transparent, plus ou moins coloré de bleu de vert (plus rarement de rouge) (eaux plates ou gazeuses, jus de fruits, sodas, huiles de cuisines, certains produits ménagers) ; il est parfois opaque blanc et très brillant (certaines bouteilles de lait).

PEHD : Poly-Éthylène Haute Densité

C'est un plastique opaque ou translucide à la surface mate (non brillante). Il est utilisé pour la plupart des bouteilles de lait ainsi que pour les bouteilles de lessive, assouplissants, détergents, les flacons de shampoings et gels douche....

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballages et des journaux-magazines.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri...)

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

MODES DE COLLECTE



Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

INSTALLATIONS CENTRE DE TRI DE DÉCHETS RECYCLABLES

Centre de tri

Les centres de tri des emballages et journaux-magazines sont le maillon permettant de transformer ce flux de déchets en différents flux qui permettront d'alimenter des industries en matière première à recycler. Cette étape de tri permet notamment d'atteindre un niveau de pureté nécessaire pour qu'un flux de matières soit incorporé ou substitué à

des matières premières vierges dans un processus industriel. Un large panel de techniques est disponible pour trier les déchets allant du tri manuel réalisé par un opérateur, au tri dit automatisé (comme l'utilisation de technologie par spectrométrie proche infrarouge qui prendra en compte la composition du déchet), en passant par des procédés mécaniques (un crible qui prendra en compte la taille du déchet par exemple).

CET

Centre d'enfouissement Technique : ancienne appellation d'ISDND.

Déchèterie

Lieu organisé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères résiduelles, en les triant.

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

Méthanisation

Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie) produisant un ensemble de gaz (biogaz) plus ou moins chargé en méthane et une fraction semi liquide (digestat) pouvant être soumise à un processus de compostage (aérobie).

Station de transfert ou de transit

Lieu de vidage des camions de collecte (benne à ordures ménagères) dans des caissons ou remorques, avant leur transport par gros porteurs vers l'UVÉOR à Vannes.

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères.

Il s'agit d'une unité d'incinération sans valorisation énergétique.

UVO : Unité de Valorisation Organique

Ancien nom des UVÉOR (cf. plus bas).

UVE : Unité de Valorisation Énergétiques

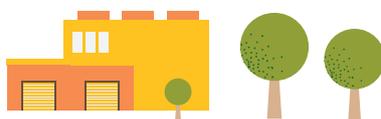
Il s'agit d'installations qui brûlent les déchets résiduels afin d'en récupérer le potentiel énergétique et de le valoriser sous forme de chaleur et d'électricité, alimentant un réseau de chaleur ou le réseau de distribution d'électricité.

UVÉOR : Unité de Valorisation Énergétique et ORganique

Unité de traitement et valorisation des ordures ménagères par tri de la fraction fermentescibles puis méthanisation et/ou compostage dans le cas de l'UVÉOR VENESYS. L'installation permet ainsi de valoriser la matière organique présente dans les déchets de trois manières : énergie sous forme d'électricité, énergie sous forme de chaleur et compost (utilisé en agriculture). La matière non fermentescible, non valorisable par l'UVÉOR, constitue les déchets résiduels et est dirigée vers une installation de stockage (ISDND).

Sources : Ademe «Clés pour agir» et SYSEM.





**# ENSEMBLE
VALORISONS
DURABLEMENT**



**SYndicat de traitement des déchets
ménagères du Sud-Est Morbihan**

**14 avenue Paul Duplaix - ZI du Prat
56000 VANNES
www.sysem.fr**